



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 23724

Texte de la question

M. Yves Nicolin interroge M. le ministre de la défense sur la situation des réserves gendarmerie. En effet, il semble que le budget de ces réserves ne cesse de diminuer et que l'augmentation des effectifs n'atteint pas un niveau satisfaisant. Or les brigades ont besoin des réservistes pour être renforcées. Dans ce cadre, il souhaiterait savoir quelles mesures il envisage de mettre en place pour pallier cette situation.

Texte de la réponse

Poursuivant sa montée en puissance, la réserve opérationnelle de la gendarmerie a atteint en 2012 un effectif de 26 000 personnels et un volume d'emploi de 528 000 jours pour un budget de 42,5 M€ consacré aux rémunérations. Pour l'exercice 2013, le budget s'élève à 36 M€ soit une prévision de plus de 444 000 jours d'activité. S'ils présentent une orientation à la baisse, les crédits « réserve » vont toutefois permettre de : - honorer les objectifs opérationnels prioritaires pour la gendarmerie (appui aux dispositifs mis en place pour les zones d'affluences saisonnières (ZAS) en été et en hiver ainsi que le renforcement des unités concernées par les zones de sécurité prioritaires (ZSP)) ; - poursuivre la politique de recrutement et de fidélisation déjà engagée pour conserver les effectifs à leur niveau actuel ; - entretenir la qualité de la formation des réservistes qui sera consolidée (amélioration de la formation des jeunes réservistes, en particulier ceux issus des formations « Préparation Militaire Supérieure de la Gendarmerie » (PMSG) et « Peloton d'Elèves Officiers de Réserve » (PEOR)). Ainsi, malgré un niveau budgétaire contraint, il s'agit pour la gendarmerie de maintenir la dynamique des réserves et préserver les capacités de ce précieux outil.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23724

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3698

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6167